

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/072 ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Commission Municipale n°3 – Remplacement d'un membre

République française

Département des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres**

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39** Le 27 septembre 2023 à 19h05, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 septembre 2023).

PRÉSENTS:

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M^{me} MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M^{me} COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M^{me} PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- Mme DUBOIS-LOYA Catherine
- M^{me} DUFOUR Florence
- M^{me} BROUTIN Gaëlle
- Mme LE LANN CONSTANS Isabelle
- M^{me} GOUAR Saara
- M. SIMONIN Sébastien
- M. FONTANA Alexandre
- Mme MICHEL Fleur
- M. BATTISTINI Clément

par M^{me} PRIM Céline par M^{me} CHATELLET Brigitte par M^{me} MARTINHO Sandrine par M^{me} LABUS Ewa par M. HAUDRECHY Christophe par M^{me} SIMONIN Elsa par M^{me} OROSCO Claire par M. LECLERC Grégory par M. CHAMBERT Julien

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. MAGA Sylvère, à 19h08 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 19h55 (a pris part à tous les votes à partir de la DCM 23/065)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

- M. BATTISTINI Clément, à 21h10 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/068)
- M^{me} PRIVAT Christine, à 00h13 (a pris part à tous les votes jusqu'à la DCM 23/095)
- M^{me} OROSCO Claire, à 00h30 (a pris part à tous les votes)
- M. FONTANA Alexandre, à 00h46 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} DUPLA Marie-Chantal, à 00h57 (a pris part à tous les votes)

ABSENCE:

Mme LECLERC Céline

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231020-DCM23-072-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

DCM 23/072 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet: Commission Municipale n°3 - Remplacement d'un membre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-22,

Vu la délibération n° 20/358 du 23 septembre 2020 portant création de la Commission municipale n°3 « Finances, Ressources Humaines, Affaires Générales, Communication, Santé, Solidarité et Démocratie Participative »,

Vu les délibérations n°21/026 du 25 mai 2021, n°21/071 du 28 septembre 2021 et n°22/085 du 28 septembre 2022 portant modification des membres de la Commission municipale n°3,

Considérant que la démission de Monsieur Benoît PARIS rend nécessaire son remplacement au sein de cette Commission,

Considérant que le groupe Houilles la Ville que J'aime propose la candidature de Monsieur Alexandre FONTANA,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS (27 voix pour du groupe Houilles La Ville Que J'Aime, 8 abstentions dont 7 du groupe ID COMMUNE, 1 de M. HERAUD. Les 3 membres du groupe Alternative Citoyenne Écologique & Solidaire n'ont pas pris part au vote)

Article 1: DÉCIDE À L'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret pour le remplacement

des membres de la Commission n° 3.

Article 2 : PROCLAME les résultats suivants :

Nombre de votants : 38
Nombre d'abstentions : 11

Nombre de suffrages exprimés : 27

- Nombre de sièges à pourvoir : 1

- Voix obtenues par Monsieur Alexandre FONTANA: 27

Article 3 : DÉCLARE Monsieur Alexandre FONTANA membre de la Commission n° 3.

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20231020-DCM23-072-DE Date de télétransmission : 20/10/2023 Date de réception préfecture : 20/10/2023

Article 4: RAPPELLE que la composition de la Commission n°3 est la suivante :

| Mme LABUS | M. ROUSSET |
|----------------------|---------------|
| M. CHAMBERT | Mme PRIVAT |
| Mme LE LANN CONSTANS | M. BERTRAND |
| Mme PRIM | Mme J. COLLET |
| M. de CAMARET | Mme BELALA |
| Mme GOUAR | M. HERAUD |
| M. FONTANA | |

Article 5 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20 octobre 2023 Publication effectuée le 20 octobre 2023 Exécutoire ce jour : 20 octobre 2023 Le Maire,

Conseiller départemental des Yvelines

Julien CHAMBON